

Communication N° 08 - 2014 au Conseil communal

Séance du 30 avril 2014

Compléments de projet

**Préavis N° 13-2009 : Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée, création de trottoirs et réaménagement de l'espace public.
Av. de Belmont, pl. de Chantemerle, ch. du Grillon, de Miremont, des Marguerites, de Beau-Soleil et av. des Peupliers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 7 octobre 2009, le Conseil communal de la Ville de Pully a adopté le préavis cité en titre.

Cet important chantier s'est bien déroulé entre 2010 et 2012. Le pilotage a été parfaitement maîtrisé et l'absence d'imprévus a permis une non-dépense d'environ CHF 381'000.00 TTC.

La Municipalité a décidé d'utiliser ce montant pour la réfection de l'esplanade de Chantemerle, directement adjacente à la pl. de Chantemerle. En effet, ce lieu est un des espaces publics majeurs de Pully, offrant un dégagement magnifique sur le Léman, et il constitue un repère topographique typique de Pully. Il est situé à proximité immédiate de plusieurs bâtiments publics : école, église, salle paroissiale.

Cette réfection comporte la remise en état des revêtements de sol, la construction d'un mur de soutènement, une main courante ainsi que des nouvelles plantations pour un montant d'environ CHF 330'000.00 TTC.

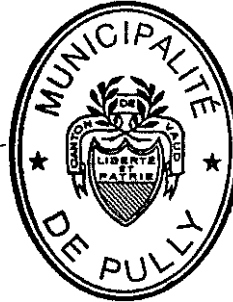
La fin des travaux liés à l'esplanade de Chantemerle est planifiée pour fin novembre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 30 avril 2014